

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-13

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2019-13) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2019 (2019-06)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 octobre 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 octobre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx